



Recrutement d'un joueur arrivant de l'étranger

Thématique :

☐ Présidence

☐ Administration et Finances

☐ Haut Niveau

☐ Formation & Emploi

☐ Marque

☐ Clubs et Territoires

☐ Compétitions

☒ Affaires juridiques et Institutionnelles

☐ Développement

☐ Filiales

Destinataires :

☐ Comités

☐ Ligues

☐ Ligues et Comités

☒ Ligues, Comités et Clubs

☐ CTS

Nombre de pièces jointes : 2

☒ Information

☐ Echéance de réponse :

La présente note a pour but d'accompagner au mieux les clubs dans leurs démarches relatives aux transferts internationaux.

Tout manquement est susceptible d'engager la responsabilité du club et de l'entraîneur qui aura fait jouer un joueur irrégulièrement qualifié.

RECRECUTER UN JOUEUR MAJEUR (ayant déjà évolué à l'étranger)

Article 412 des RG

Ce qu'il savoir :

Tout licencié né à l'étranger et/ou de nationalité étrangère doit obtenir une lettre de sortie lors de son arrivée (ou lors de son renouvellement de licence si les démarches n'avaient pas été faites auparavant). Il convient d'envoyer

- Toute personne, **précédemment licenciée ou ayant évolué à l'étranger (ex : université étrangère), qui sollicite une extension « joueur compétition »**, doit obtenir une lettre de sortie ;
- Une lettre de sortie doit être obtenue pour tout joueur licencié la saison précédente ou lors d'une saison antérieure (*absence de pratique du basket pendant une ou plusieurs années*).
- Seule la FFBB est compétente pour enclencher la procédure auprès de la FIBA.

Ce qu'il faut faire :

Pour obtenir une lettre de sortie il faut :

- Créer la demande en ligne sur le logiciel fédéral (FBI) depuis l'onglet « gestion des entrées/sorties » et remplir les champs obligatoires (**voir imprimé-écran ci-après**) ;
- Indiquer « **entrée** » dans le type de demande
- Joindre obligatoirement la copie du passeport ou de la carte d'identité (recto/verso et en cours de validité) du joueur ou de la joueuse ;
- **Renseigner le nom de l'agent licencié FIBA (et/ou de son associé) intervenant dans le transfert ;**
- Procéder au **paiement des frais administratifs (250CHF)** en ligne sur la plateforme FIBA à l'aide du lien transmis par courriel de la FIBA ;

- Transmettre la preuve de paiement à la Commission Fédérale de Qualification.

Gestion des entrées/sorties

CRÉER

Type de demande

Etat de la demande

Numéro de la demande

Fédé. de provenance

Fédé. destinataire

Recherche sur la date de la demande:

Entre

Et

Date lettre de sortie

Nom

Prénom

N° national

Nationalité

RECHERCHER

C

Demande d'entrée/sortie



Type de demande *

Entrée

Groupement *



Fédé. de provenance *

Choisir...

Nom du club étranger *

Joueur

N° National du joueur



Nom du joueur *

Prénom du joueur *

Date Naiss. du joueur *

Nationalité du joueur *

DEPOSER PASSEPORT

Préinscription liée :

Choisir...

Dernière saison jouée *

Choisir...

Agent

N° National de l'agent



Nom de l'agent

Prénom de l'agent

N° FIBA de l'agent

Nationalité de l'agent

Niveau d'intervention de l'agent

Choisir...



- Il est également demander **de lier** la demande de lettre de sortie à la préinscription cochant la case « *joueur nécessitant une lettre de sortie* » ;

Création d'une pré-inscription

Généralités

Organisme *

Licencié

☐ Mutation
☐ Surclassement
☐ Chartre d'engagements CF/IPN (NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 et PNF)

Nom *

Prénom *

E-mail *

Date de naissance *

Date de naissance

Sexe

Tarif personnalisé (1)

Remise % (1)

%

☒ Joueur nécessitant une lettre de sortie

Lettre de sortie

Lettre d'entrée

[Créer une demande de lettre de sortie](#)

(1) Vous pouvez fournir un tarif personnalisé ou une remise en % sur la licence du joueur. Indiquez une remise entre 0 et 100 % sur le tarif qui sera appliqué à ce licencié

RECRUTER UN JOUEUR MINEUR

Article 412.2 des RG

Il s'agit d'une procédure spécifique très encadrée et prévue par les dispositions FIBA.

Le transfert international d'un joueur, quelle que soit sa nationalité, n'est pas permis avant l'âge de 18 ans. Néanmoins, afin de proposer une licence à un joueur mineur, **les éléments listés ci-dessous doivent être transmis** à l'adresse transfert@ffbb.com :

- Courrier du joueur (expliquant les raisons de sa venue en France)
- Courrier du club d'accueil (indiquant qu'il accueille le joueur ou la joueuse)
- Autorisation parentale
- Certificat de scolarité
- Justificatif de logement (à défaut, une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que sa pièce d'identité).
- Copie du passeport du joueur
- Copie du passeport de ses parents
- *National Team Registration* (ci-joint)

Ce que je dois savoir :

- La FIBA, après étude du dossier, va qualifier le transfert soit de « **transfert lié au basket** », ou soit de « **transfert non lié au basket** ».
- Si le transfert est qualifié de transfert lié au basket, la FIBA est susceptible de demander le règlement d'un droit financier de 3000 CHF correspondant aux Fonds de Solidarité, afin de finaliser la procédure.

CAS PARTICULIER (**Recrutement d'un joueur né à l'étranger et/ou de nationalité étrangère qui m'indique n'avoir jamais été licencié à l'étranger avant de solliciter une première licence auprès de la FFBB**) :

Dans ce type de situation, une lettre de sortie doit être sollicitée auprès de la fédération d'origine du joueur et ce même si ce dernier n'y a jamais pratiqué le basket en club.

Pour cela, les éléments listés ci-dessous doivent être transmis à l'adresse transfert@ffbb.com :

- Copie du passeport du joueur ;
- Player Self Déclaration (ci-joint) ;
- *National Team Registration* (ci-joint, pour les joueurs mineurs).

Cette démarche est gratuite contrairement à une demande de lettre de sortie pour un joueur majeur précédemment licencié à l'étranger ;

A savoir :

- Tout manquement à ces procédures est susceptible d'engager la responsabilité du club et de l'entraîneur qui aura fait jouer un joueur irrégulièrement qualifié, ce qui peut engendrer :
 - Un retrait de qualification ;
 - La perte par pénalité d'une rencontre ;
 - La régularisation du transfert auprès de la FIBA (=amende financière)
 - L'ouverture d'un dossier disciplinaire.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGENTS SPORTIFS

Seuls les services **d'agents licenciés FIBA** doivent être utilisés dans le cadre de transferts internationaux. En ce sens, il incombe à chaque Fédération qui sollicite une lettre de sortie de fournir le nom et numéro de licence de l'agent FIBA représentant le joueur ou qui est intervenu dans le cadre du transfert.

SANCTIONS FINANCIERES

Conformément à la réglementation FIBA, des pénalités financières seront infligées :

- En cas d'informations incorrectes concernant l'agent sportif :
 - Agent sans licence FIBA renseigné,
 - Absence d'agent indiqué alors qu'il apparait, selon les informations de la FIBA, que le joueur collabore ou a collaboré avec un agent.
- En cas de transfert illégal d'un joueur (mineur ou majeur) :
 - La FIBA constate que le joueur a évolué en France sans avoir demandé de lettre de sortie lors de son arrivée (lors de l'année en cours ou une année précédente)

Dans ce cas, le service en charge des transferts internationaux vous contactera afin de régulariser la situation :

- Dans un délai de 3 à 5 jours (indiquer le nom de l'agent sportif ou faire la demande de lettre de sortie)
- Dans le cadre de ces procédures, le club pourra devoir recevoir une pénalité financière d'un montant variant de 500CHF à 1500CHF **qui sont insusceptibles de recours auprès de la FIBA.**

Contact : 01.53.94.26.34

E-mail : transfert@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Claire SAMONATI Juriste Service Affaires Juridiques et Réglementaires	Christian MISSER Président de la Commission Fédérale des Qualifications	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2026-08-10 NOTE LR CD CLUBS 6 DAJI – Recrutement d'un joueur arrivant de l'étranger	